



Les frais de garde du midi 2026-2027

Les frais exigés aux parents pour l'heure du midi servent à défrayer les coûts de surveillance et d'encadrement.

Si votre enfant fréquente un service de garde de la CSSMI sur une base régulière, vous n'avez pas à payer les frais de surveillance et d'encadrement du dîner. TRÈS IMPORTANT DE NOUS AVISER QUEL EST LE SERVICE DE GARDE LE PLUS TÔT POSSIBLE.

Veuillez remplir les informations suivantes afin qu'en février 2026, nous émettions le **Relevé 24 au parent payeur (1 par famille)** :

Numéro d'assurance sociale : _____ - _____ - _____

Nom du parent payeur : _____
 père ou mère

Nom de votre enfant : _____ Niveau : _____

550.80\$ \$ par enfant/ par année

10 versements de : 55.08\$ par mois

Si vous avez d'autres enfants

Nom de votre enfant : _____ Niveau : _____

Nom des frères et sœurs à **notre école** :

Niveau : _____
Niveau : _____
Niveau : _____

Nom des frères et sœurs à **une autre école** :

Niveau : _____
Niveau : _____
Niveau : _____

Nom de l'école : _____

Si votre enfant fréquente un service de garde de la CSSMI à temps partiel vous devez payer la différence pour la surveillance du dîner. Veuillez nous indiquer le service de garde : _____

Merci de votre collaboration